

Les Jeunes MR appellent à faciliter l'octroi de la Carte bleue européenne pour les travailleurs étrangers hautement qualifiés, comme le voudrait la Directive Carte bleue.

Le projet de Carte bleue pour l'Union européenne a été lancé par La Commission européenne le 23 octobre 2007, et adopté en 2009 (Directive européenne). Il s'agit d'un permis de travail délivré aux résidents d'un pays non-membre de l'EU qui leur permet, suivant certaines conditions, de venir travailler plus facilement sur le territoire entier de l'Union.

La Carte bleue se base sur le système de l'immigration choisie, qui a pour but de rendre l'immigration à long terme plus rentable pour les pays européens. Elle est destinée uniquement aux travailleurs qualifiés. Un des objectifs de cette directive est de concurrencer la Carte verte américaine pour inciter les travailleurs qualifiés à opter pour l'Europe plutôt que pour l'Amérique. Le bleu fait référence à la couleur du drapeau européen.

Depuis 2013, la Commission recueillera chaque année des statistiques dans les États membres en ce qui concerne le nombre de ressortissants de pays tiers dont la Carte bleue européenne a été délivrée, retirée ou refusée, leur nationalité et leur profession, ainsi que les membres de leur famille. Depuis 2014, la Commission fait un rapport sur l'application de la Directive au Conseil et au Parlement européen tous les trois ans et propose toutes modifications utiles.

Il est primordial pour les Jeunes MR que cette Directive trouve sa place et soit appliquée partout au niveau européen. L'octroi de cette Carte bleue doit être facilité en réduisant le nombre de démarches administratives à effectuer et la durée de traitement des dossiers. Il s'agit d'une main d'œuvre qualifiée dont l'Union ne peut se passer. Elle doit être valorisée.